



Numéro 4

Décembre 2024



Journal municipal de Briastre



Édito

Chères Briastroises, chers Briastrois



Voilà l'année 2024 qui touche à sa fin, celle-ci s'est écoulée bien rapidement. Permettez-moi de vous rappeler quelques événements qui ont marqué 2024 : Les travaux à l'espace intergénérationnel, la passerelle avec accès PMR, la réfection des couvres murs à l'église ainsi que la rénovation du Calvaire et du Sacré cœur ; la maison du CCAS, les trottoirs rue Victor Hugo, une partie des trottoirs rue Paul Doumer, un abri bus rue Foch et l'achat du nouveau tracteur.

Le Premier Critérium à la mémoire de Michael Goolaerts remporté par un Briastrois Ludovic Maresse, et le retour sur nos pavés de la grande classique Paris-Roubaix

La commission des fêtes a remis cette année un cadeau aux mamans et aux papas. Ensuite sont venues les fêtes communales, avec la ducasse le petit manège, le stand de tirs, une friagerie et une attraction à sensations pour le plaisir des grands ; vous avez été nombreux à retrouver et à apprécier le feu d'artifice.

Le 13,14 juillet s'est bien déroulé, dans un cadre accueillant et harmonieux. Le dernier week-end du mois d'août, la brocante a connu un beau succès.

Nous avons accueilli nos Séniors pour le traditionnel repas ainsi que pour le goûter de Noël ; des moments conviviaux et festifs.

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions ; je remercie chaleureusement Mesdames Delhaye, Dubois et Houillon pour leur dévouement afin de permettre l'épanouissement des enfants.

Le 11 novembre, nous avons rendu hommage aux morts pour la France lors de la cérémonie de l'Armistice. De nombreux enfants de l'école, les enseignantes et villageois se sont associés pour le devoir de mémoire, je les en remercie.

Le calendrier des fêtes a été établi pour l'année prochaine. Merci aux associations, aux bénévoles et aux villageois qui sont les forces vives de notre village.

Le marché de Noël organisé par L'APE a connu une bonne fréquentation et cette année nous avons eu droit à une balade en calèche, bravo pour cette belle initiative.

Je vous informe que les jours de collecte des déchets changent à partir du lundi 06 janvier 2025.

Je souhaite la bienvenue à l'atelier de modelage céramique « Poti Potier » de Mme Juliette Fontaine ainsi qu'une bonne réussite.

Je tiens à féliciter chaleureusement Julia DEWEERDT et son fidèle compagnon Ozz un border collie, pour son magnifique titre de Vice-Championne de France D'Agility.

J'en profite également pour saluer l'ensemble du personnel communal pour son travail quotidien, ceci contribue à votre bien-être.

Je remercie mes collègues du Conseil Municipal pour leurs investissements.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année,

Je vous souhaite une bonne année 2025, de Paix, de Santé et de Fraternité.

Votre maire dévoué
Bruno LECLERCQ

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze octobre à neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Nombre de membres en exercices : 14	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11	9	2	3	04/10/2024

Présents : Bruno LECLERCQ, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE, Magalie BASQUIN, Mathieu GAMEZ.

Absents non excusés : Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Jacques LESNE,

Absents excusés : Francis DEMURIEZ, Honorine CAUDRON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Francis DEMURIEZ a donné pouvoir à Mariana DHAUSSY.
- Honorine CAUDRON a donné pouvoir à Magalie BASQUIN.

Secrétaire de séance : Madame LANGLET Martine

1- COLIS DES SENIORS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des fêtes distribuera, à domicile, un colis à tous les Briastroises et Briastros de plus de 60 ans, 160 personnes sont concernées.

Les distributions de colis se feront le 21 décembre 2024, à domicile, à partir de 9h00, pour une somme totale de 4080,00 € TTC.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

2- GOUTER DES SENIORS ET ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commissions des fêtes organise un goûter des séniors et son animation, le samedi **7 décembre 2024 de 15h00 à 18h00**, à la salle Aragon, pour les personnes de plus de 60 ans et les élus accompagnés de leur conjoint

Une subvention de 500 € sera accordée, à EL PHILIPPE VASSEUR pour son animation dansante / musette.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

3- MAISONS ILLUMINEES ET/OU DECOREES

Monsieur le Maire et la commission des fêtes proposent pour la participation des maisons illuminées et, ou décorées, des cartes-cadeaux dont le montant et la quantité seront définis par le comité des fêtes par rapport aux inscriptions.

Le montant a été intégré lors du budget primitif de 2024.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024 compte 623, et seront renouvelés durant la durée du mandat.

Les Briastros pourront s'inscrire du 02 au 14 décembre 2024.

Prise des photos le 18 décembre à 18h00.

La remise des cadeaux se fera le 01 février 2025 à 11h00.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

4- CADEAUX DES NOUVEAUX NES ET DES NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des fêtes va distribuer le samedi 01 février 2025, à 11h00, aux nouveaux nés et aux nouveaux habitants pour l'année de 2024, un cadeau de bienvenue.

Aucune dépense, sauf alimentaire, ne sera faite pour cette occasion, car nous liquidons les stocks.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR

ADOpte A l'UNANIMITE

5- LEGS ELOIRE

En exécution des dispositions testamentaires du Docteur ELOIRE, le conseil municipal doit désigner les cinq bénéficiaires du Legs parmi les candidats qui se sont présentés en mairie.

Les candidats sont :

- LERNON Enzo – 18 ans
- LERNON Logan – 17 ans
- LEGRAND Emilien -17 ans
- LEQUIN Alexis – 18 ans
- SABA Luka – 17 ans

Le montant du Legs est de 20 € par bénéficiaire sous forme de carte-cadeaux. Les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR

ADOpte A l'UNANIMITE

6- MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'association de football de Briastre a pris à son compte les frais pour l'entretien des terrains de buts à tort pour un montant total de 510.50 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir verser une subvention exceptionnelle pour ses factures qui devaient nous être imputées.

Les crédits au chapitre 65748 étant insuffisants, il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
65748. D- RF	D	6 710.00 €	510.50 €	7 220.50 €
6042. D- RF	D	37 000.00 €	-510.50 €	36 489.50 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR

ADOpte A l'UNANIMITE

7- NOUVELLES ADHESION SIDEN-SIAN

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- Des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINT-DU-NORD, RUMILLY-EN - CAMBRESIS et CRESPIEN pour la compétence « Défense Extérieure Contre L'incendie »
- Des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable »

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR

ADOpte A l'UNANIMITE

8- DIVERS

Le Maire informe :

- Chocolats de Noël de l'école, Un sachet de chocolats et une coquille seront distribués le 16 décembre à 16h00 à l'école.
- Secteur pavé ami Paris Roubaix, Restauration de la stèle de Michael Goolaerts.
- Signature lundi 14 notaire pour l'achat de terrain du cimetière.
-
- Présentation d'une association au Conseil, « comité ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des HdF », qui demande la mise à disposition d'une salle par mois de préférence le dimanche, ne demande aucune subvention de la mairie, Il est demandé au Conseil son avis.

Réponse du Conseil :

Après concertation du Conseil ce dernier autorise l'association à occuper notre salle des associations le dimanche une fois par mois.

- Montant des subventions du département :
 - ✓ Feu Chicanes signalisation 29000€
 - ✓ Rue Paul Doumer 12000€
 - ✓ Rue Victor-Hugo 19000€
 - ✓ Pas de subvention pour le cimetière ; le dossier sera représenté en début d'année prochaine.

Le conseil :

Question de Mme Basquin : La plan de sauvegarde est-il à jour

Réponse du maire : On attend, nous avons une réunion prochainement pour la mise à jour

Compte rendu de la séance du 07 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le sept décembre à neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Présents

: Bruno

Nombre de membres en exercices : 14	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11	10	1	3	29/11/2024

LECLERCQ, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Martine LANGLET, Magalie BASQUIN, Mathieu GAMEZ, Honorine CAUDRON, Marie-Line GABELLE.

Absents non excusés : Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Jacques LESNE,

Absents excusés : Francis DEMURIEZ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Francis DEMURIEZ a donné pouvoir à Mariana DHAUSSY.

Secrétaire de séance : Madame LANGLET Martine

1- LIGNE DIRECTRICE POUR LA GESTION RH DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'il est important de mettre en place les lignes directrices pour la gestion RH de la commune de

Briastre, voici la proposition ci-dessous.

Objet : Taux de promotion applicable au personnel de la collectivité de BRIASTRE Sur proposition du Maire,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (intercommunal placé auprès du Centre de gestion) en date du 11/10/2024,

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».

C'est pourquoi je vous propose de vous décider sur les points suivants selon l'exemple présenté ci-après pour la filière administrative, technique et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Article 1 : fixer le taux de promotion par grade d'avancement conformément au tableau ci-après.

FILIERE ADMINISTRATIVE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX PROMOTION
	Adjoint administratif principal de 2ème et 1ère classe (avec ou sans examen prof)	100 %
	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème et 1ère classe (avec ou sans examen prof)	100 %
	Secrétaire de mairie (avec ou sans examen prof)	100 %

FILIERE TECHNIQUE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX PROMOTION
	Adjoint technique principal de 2ème et 1ère classe (avec ou sans examen prof)	100 %
	Agent de maîtrise et agent de maîtrise principale (avec ou sans examen prof)	100 %
	Technicien principal de 2ème et 1ère classe (avec ou sans examen prof)	100 %

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX PROMOTION
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (avec ou sans examen prof)	100 %
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (avec ou sans examen prof)	100 %

Il est rappelé que le taux de promotion s'applique sur l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement.

Article 2 : Prévoir une clause de sauvegarde qui permettrait une nomination au moins dans chaque grade d'avancement lorsque l'application du taux de promotion à l'effectif des promouvables conduira à un résultat inférieur à 1.

Article 3 : Les tableaux d'avancement de grade seront établis par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents et soumis pour avis à la commission administrative paritaire.

Article 4 : Subordonner la promotion à certains grades d'avancement À l'existence au tableau des effectifs d'un emploi correspondant au grade considéré et de la vacance d'un tel emploi.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable pour la ligne directrice de gestion RH de la commune et sa mise en place pour le 01-01-2025.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

8- INSTAURATION POUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET LE RISQUE SANTE

Monsieur le Maire après avoir exposé au le conseil municipal, de l'obligation de la participation employeur. [décret n° 2022-581 du 20 avril 2022](#) :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif en date du 15 novembre 2022 conclu dans le domaine de la protection sociale complémentaire par le CDG 59,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE ;

Vu l'avis du comité social territorial du (1^{er} décembre 2023).

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire,

Considérant qu'en application des articles L. 221-1 et suivant du code général de la fonction publique, les organisations syndicales représentatives et les autorités administratives et territoriales compétentes ont qualité au niveau national, au niveau local ou à l'échelon de proximité pour conclure et signer des accords notamment dans le domaine de la prévoyance,

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en date du 29/11/2024, la Mairie de BRIASTRE souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à **12 €** par agent.

Il est demandé à L'assemblée délibérante :

- D'approuver les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG59 le 15 novembre 2022,
- De mettre en place à compter du 01/01/2025 la PREVOYANCE
- De Décider d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- D'autoriser le Maire à signer tout document en découlant.
- à signer tout document en découlant.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

A- Instauration pour une participation financière pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif en date du 15 novembre 2022 conclu dans le domaine de la protection sociale complémentaire par le CDG 59,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec Mutuelle Nationale Territoriale – MNT,

Vu l'avis du comité social territorial du 1^{er} décembre 2023.

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Considérant qu'en application des articles L.221-1 et suivants du code général de la fonction publique, les organisations syndicales représentatives et les autorités administratives et territoriales compétentes ont qualité au niveau national, au niveau local ou à l'échelon de proximité pour conclure et signer des accords notamment dans le domaine de la santé,

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en date du 29/11/2024, la Mairie de BRIASTRE souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque Santé.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à **20€** par agent.

Il est demandé à L'assemblée délibérante :

- D'approuver les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG59 le 15 novembre 2022,
- De mettre en place à compter du 01/01/2025 la SANTE
- De Décider d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- D'autoriser le Maire à signer tout document en découlant

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

9- AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION ET DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'avoir leur accord concernant les subventions et conventions diverses pour le département du Nord, pour la CA2C, pour la région Haut de France et la préfecture du Nord.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions qu'il jugera nécessaires pour la durée de son mandat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier de subventions pour la durée de son mandat.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

10- RECRUTEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE MUTATION D'UN AGENT TECHNIQUE

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Sur le rapport de Monsieur le Maire il est demandé à l'assemblée délibérante ;

La création à compter du 02/01/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée qui sera défini par le maire (*12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*).

Il devra justifier d'une première expérience professionnelle

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER
11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

11- CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal **d'engager la commune de Briastre à faire une carte communale.**

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER
11 VOIX POUR
ADOpte A l'UNANIMITE

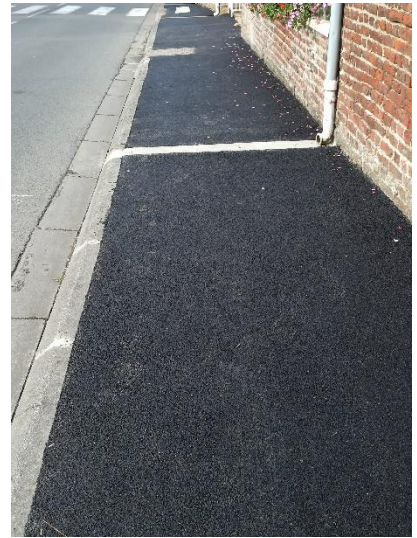
12- DIVERS

Le Maire informe :

- SIAVED :
 - La collecte 2025 va changer de jour.
 - À partir du 17 décembre nous recevrons les calendriers.
 - Un composteur portable sera à disposition pour chaque famille.
 - Le SIAVED équipe chaque camion de l'intelligence artificielle
- Nouveau à Briastre un atelier de poterie dans la rue Jean Jaurès, peut accueillir huit enfants et intervenir dans les écoles. Une communication sera faite par la commune.
- La distribution des colis pour les seniors sera faite le 21/12
- Les vœux du maire le 4 janvier 2025.

Vie communale, les travaux

Rue Victor Hugo



Réfection des trottoirs de la Rue Victor Hugo et de la Rue Paul Doumer par l'entreprise Leclercq TP. Aménagement d'un chemin vers l'Ave Maria

Rue Paul Doumer



Stèle Michael Goolaerts

Remplacement des bordures en bois vieillissantes par des pavés ; très beau travail effectué par l'association les amis de Paris Roubaix et complété de cailloux blancs par notre service technique.



Cimetière anglais

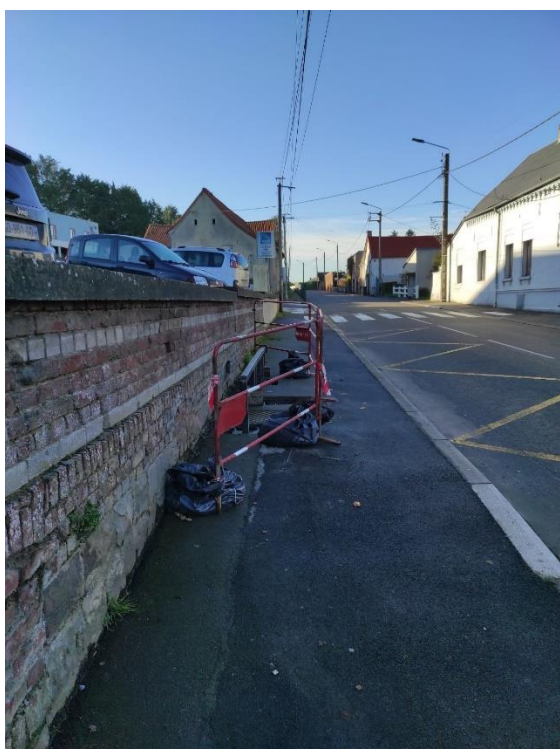
Merci aux agents du Commonwealth WAR GRAVES pour l'entretien du cimetière anglais sur notre commune.



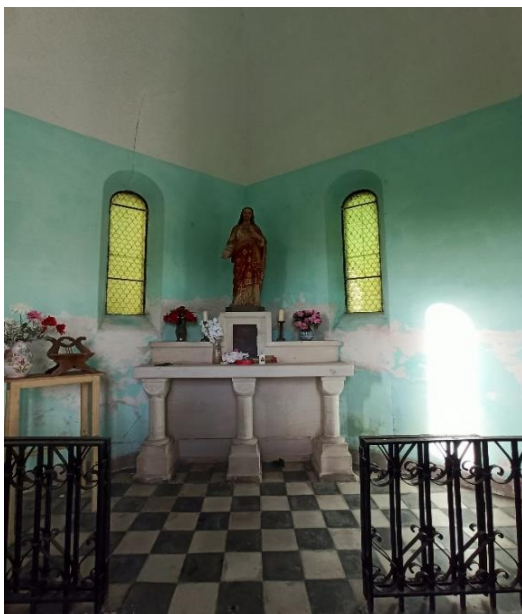
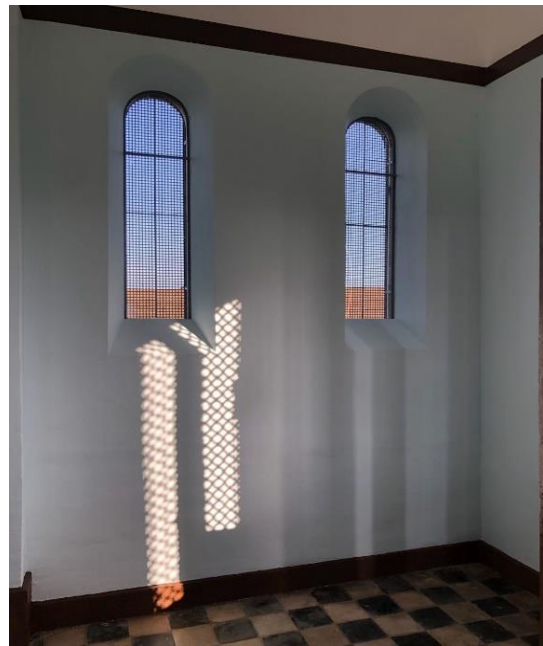
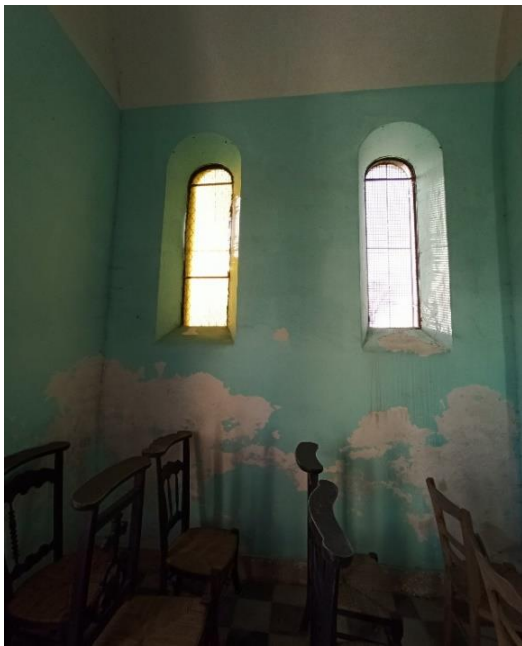
Achat d'un nouveau tracteur chez SARL Nord Agri à Saint Python pour notre service technique.



Installation de l'abribus rue Foch



Réfection des peintures au sacré cœur



Vie communale, les manifestations



Calendrier des associations



Le Goûter des séniors

L'occasion pour nos séniors, de se retrouver, de partager un moment convivial avant les fêtes de fin d'année ; merci d'être venus si nombreux.



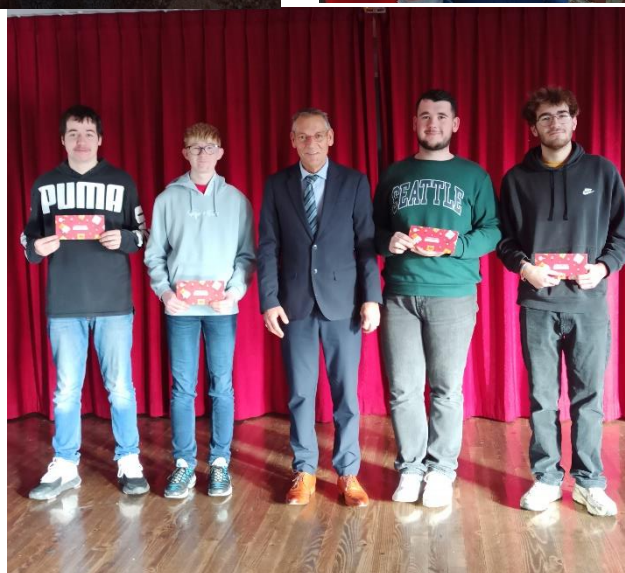
Le Colis des séniors



Le legs Eloire

Cinq jeunes ont été récompensés par le legs Eloire et ont reçu chacun 20€ sous forme d'une carte cadeau.

LEGRAND Emilien -17 ans
LERNON Enzo – 18 ans
LERNON Logan – 17 ans
LEQUIN Alexis – 18 ans
SABA Luka – 17 ans



Vie associative

Octobre rose par le monde des jeunes



Movember bleu, sensibilisation aux cancers masculins par le Comité des ambassadrices et ambassadeurs contre la grossophobie des HDF



Ateliers créations de Noel seniors et enfants par Partage au fil du temps



L'UNION SPORTIVE DE BRIASTRE

L'équipe séniors



Les U9



Les U13



Marché de Noël
par l'APE



Merry
Christmas



L'école



Cross Ela
Au complexe sportif



Mets tes
baskets
et bats la maladie



Restaurant scolaire
Les élus à la cantine





Infos

Nouveau dans notre commune

Ateliers de modelage céramique

Pour découvrir la terre, créer de façon régulière en famille ou entre amis, plusieurs formules sont proposées :

- ateliers et stages de découvertes
- cours hebdomadaires adultes, enfants/ados
- ateliers adultes enfants

9 rue Jean Jaurès 59730 Briastre
07.78.88.92.01



SIAVED
Intercommunauté de l'Agro-Pays de Valenciennes

CHANGEMENT DE JOUR DU RAMASSAGE DES DÉCHETS

Chers habitants,
À partir du **LUNDI 6 JANVIER 2025**
les jours de ramassage des déchets dans votre commune **changent**.

ORDURES MÉNAGÈRES : collecte chaque vendredi .	EMBALLAGES RECYCLABLES collecte chaque mercredi , en semaine impaire .
VERRE collecte mensuelle vendredi .	

RETROUVEZ VOS CALENDRIERS
SUR L'APPLICATION SIAVED INFOS
Ou sur le site internet www.siaaved.fr

QR code and app store links.

SERVICE COLLECTE
0 800 775 537 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Agenda 2025



MENTIONS LEGALES
BULLETIN GRATUIT
EDITE PAR LA MAIRIE
DE BRIASTRE
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
BRUNO LECLERCQ
MAIRE
CONCEPTION ET
REDACTION
MARIANA DHAUSSY
ADJOINTE A LA COMMUNICATION
DATE D'EDITION
DECEMBRE 2024
CREDITS PHOTOS :
MAIRIE DE BRIASTRE
IPNS

Nous contacter

☎ 03.27.37.35.12

💻 mairiedebriastre@briastre.net

04 janvier Vœux au maire
11 janvier : après midi cocooning par partage au fil du temps
18 janvier : arbre de Noël du football
01 février : cérémonie : nouveaux arrivants/nouveaux nés/maisons illuminées et ou décorées
08 février : Concours de belote par le monde des jeunes
15 février : Loto de la pêche
01 mars : Repas de la chasse
04 mars : carnaval par partage au fil du temps
08 mars : Karaoké de l'APE
16 mars : Loto par Partage au fil du temps
30 mars : Repas des seniors
03 avril : journée de l'amitié par le patch couture
19 avril : Chasse à l'œuf
1 er mai : Fête du travail/ médaillés
Vente de muguet par les cht'is timbrés
03 mai : loto intergénérationnel par partage au fil du temps
10 mai : Repas du football
17 mai : Loto de l'APE
24 mai et 26 mai : fête des mères
25 mai : vente de roses par le monde des jeunes
07 et 08 juin : Salon de la beauté et du bien-être par le comité des ambassadrices et ambassadeurs contre la grossophobie des HDF
14 juin : loto de la pêche
15 et 16 juin : fête des pères
21 juin : fête de la musique par le monde des jeunes
28 juin : feu d'artifice +soirée années 80
29 /30 juin au 1 juillet : Ducasse
05 juillet : kermesse partage au fil du temps
13 juillet : retraite aux flambeaux + bal populaire
14 juillet : jeux publics
25/26/27 juillet : camping par le monde des jeunes
31 août : brocante
14 septembre loto par Partage au fil du temps
05 octobre Octobre rose par le monde des jeunes
26 octobre : halloween par l'APE
31 octobre : après midi Halloween partage au fil du temps/soirée par le monde des jeunes
11 novembre : cérémonie de l'Armistice
22 novembre : calendrier des associations
29 novembre : Marché de Noël par l'APE
06 décembre : legs Eloire/ goûter des seniors
13 décembre : arbre de Noël du football
15 décembre : distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
19 décembre : Fête de Noël de l'école
20 décembre : colis des seniors